

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessica Thériault	Numéro de permis 2023024	Date d'inspection Le 14 mars 2024	
Nom de l'établissement CPE Les Amis de Zoé		Numéro de téléphone (506) 863-5023	
Adresse 11 rue Cyr Saint-Léonard NB E7E 1X9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait. Il n'y a aucun enfant à la garderie lors de ma visite puisque la garderie est encore en suspend.  
Plusieurs rénovations ont été faite dans le local.  
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le permis peut être renouvelé.  
Une visite sera fait pour la réouverture en juin.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mars 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jessica Thériault

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mars 2024

\_\_\_\_\_  
Date